

2025/237

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



Ville de  
**Toulouges.**  
*par le Travail*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025/06/09

## SEANCE DU 16 JUIIN 2025

L'an deux mille vingt cinq et le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

<b>Date de la convocation :</b> 10/06/2025	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 27	
<b>Présents :</b> 19	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Thierry SEGARRA procuration Stéphanie GOMEZ, Pascale MICHEL procuration Serge CIVIL, Sandra FERRER procuration Audrey CALVET, Rudy KLEIN procuration Laurent LOPEZ, Franck DE LA LLAVE procuration Martial MIR
<b>Votants :</b> 24	<b>Absents excusés :</b> Florent GUZDEK <b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE <b>Secrétaire de séance :</b> Béatrice BAILLEUL

## Prévision des emplois contractuels 2025-2026

Rapporteur : Monsieur le maire

Tous les recrutements des emplois contractuels proposés s'effectuent –sauf référence contraire - par référence au 1<sup>er</sup> échelon des grades désignés, correspondant à une rémunération sur l'indice brut 367 (indice majoré 366).

Les prévisions recensées correspondent aux besoins émis par les services pour l'été 2025, la reprise en septembre 2025 et les renouvellements de contrats par semestres qui ne peuvent être conclus pour une année complète.

- Contrat temporaire ASA sur le besoin de l'art L332-23 1° du CGFP → un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois au cours d'une période de douze mois consécutifs.
- Contrat temporaire ATA sur le besoin de l'art L332-23 2° du CGFP → un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.
- CDD sur emploi permanent sur le besoin de l'art L332-8-5 du CGFP → pour occuper un emploi du tableau des effectifs permanents par dérogation pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %. Ce contrat est renouvelable dans la limite de 6 ans et peut faire l'objet au-delà des 6 ans d'un renouvellement en CDI de droit public.
- CDD sur emploi permanent sur le besoin de l'art L332-14 du CGFP → pour occuper un emploi du tableau des effectifs permanents par dérogation afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial.

2025/238

NB

### Enfance Jeunesse Sports périscolaire 2025 - 2026

Art L332-8 5 emplois contractuels sur des besoins permanents d'animateurs périscolaires modifiant le tableau des effectifs, du 01/09/2025 au 31/08/2026 sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation (catégorie C).

- 3 x 17.5/35ème (3 ouverts pas de création)
- 1 x 17/35ème (2 ouverts donc suppression d'1)
- 3 x 16.5/35ème (1 ouvert donc création de 2)
- 1 x 14.5/35ème (0 ouvert donc création 1)
- 5 x 9.5/35ème (5 ouverts pas de création)
- 5 x 7/35ème (7 ouverts donc 2 suppressions)

Art L332-14 Vacance d'emploi temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, emplois permanents d'adjoints à la direction de la structure et du service (personnel diplômé) du 01/09/2025 au 31/08/2026 modifiant le tableau des effectifs.

- Un emploi existant renouvelé et 2 emplois créés pour un temps de travail de 35/35ème sur le cadre d'emplois des Adjoints d'animation (catégorie C).

Art L 332-23 1 (Accroissement Temporaire d'Activité - ATA) et Art L332-23 2 (Accroissement Saisonnier d'Activité - ASA) emplois sur des besoins temporaires d'animateurs périscolaires du 01/09/2025 au 01/02/2026 (ATA) puis du 02/02/2026 au 05/07/2026 (ASA) correspondant à deux périodes de 22 semaines pour couvrir l'année périscolaire. Les emplois sont prévus sur le premier échelon du grade d'Adjoint d'animation (IB 367).

- 6 x 35/35ème
- 2 x 28/35ème

### Enfance Jeunesse Sports extrascolaire été 2025

Art L332-23 2 (Accroissement Saisonnier d'Activité - ASA) emplois sur des besoins temporaires d'animateurs extrascolaires. Les emplois sont prévus sur le premier échelon du grade d'Adjoint d'animation (IB 367).

- 1 x 35/35ème du 07/07/2025 au 08/08/2025

### Enfance Jeunesse Sports extrascolaire été 2026

Art L332-23 2 (Accroissement Saisonnier d'Activité - ASA) emplois sur des besoins temporaires d'animateurs extrascolaires. Les emplois sont prévus sur le premier échelon du grade d'Adjoint d'animation (IB 367).

- 1 x 35/35ème du 06/07/2026 au 07/08/2026

Art L332-23 2 (Accroissement Saisonnier d'Activité - ASA) emplois sur des besoins temporaires de propreté des locaux extrascolaires. Les emplois sont prévus sur le premier échelon du grade d'Adjoint technique (IB 367).

- 2 x 17/35ème du 06/07/2026 au 31/08/2026

### EAJE La Claire Fontaine

Besoins en emplois contractuels temporaires art L332-23 1 (ATA) et L332-23 2 (ASA)

2025/239

NB

- Educateur de Jeunes Enfants (EJE) 28/35ème ASA du 25/08/25 au 22/02/2026 puis ATA du 23/02/2026 au 23/08/2026, sur un indice du grade EJE compris entre le 1er échelon et le 5ème échelon (IB 444 à IB512).
- Educateur de Jeunes Enfants (EJE) 35/35ème ASA du 25/08/25 au 22/02/2026 puis ATA du 23/02/2026 au 23/08/2026, sur un indice du grade EJE compris entre le 1er échelon et le 5ème échelon (IB 444 à IB512).
- Agent d'accueil et d'éducation du jeune enfant en EAJE à 28/35ème ASA du 25/08/25 au 22/02/2026 puis ATA du 23/02/2026 au 23/08/2026, sur le 1er échelon du grade d'Agent social (IB367).
- Agent d'accueil et d'éducation du jeune enfant en EAJE à 35/35ème ASA du 25/08/25 au 22/02/2026 puis ATA du 23/02/2026 au 23/08/2026, sur le 1er échelon du grade d'Agent social (IB367).

Besoins en emplois contractuels permanents art L332-14 (vacance temporaire dans l'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire).

- Agent d'accueil et d'éducation du jeune enfant en EAJE à 35/35ème ASA du 25/08/25 au 31/12/2025 sur un indice du cadre d'emploi des Agents sociaux territoriaux (catégorie C). L'emploi existe déjà au tableau des effectifs (pas de modification).

**Restauration collective**

Besoins en emplois contractuels temporaires art L332-23 1 (ATA) et L332-23 2 (ASA)

- Agent polyvalent de restauration à 30/35ème ASA du 01/09/2025 au 28/02/2026 puis ATA du 01/03/2026 au 31/08/2026, sur le 1er échelon du grade d'Adjoint technique (IB 367).
- Agent polyvalent de restauration à 28/35ème ASA du 01/09/2025 au 28/02/2026 puis ATA du 01/03/2026 au 31/08/2026, sur le 1er échelon du grade d'Adjoint technique (IB 367).

**Garderie école maternelle / ATSEM**

Besoins en emplois contractuels temporaires art L332-23 1 (ATA) et L332-23 2 (ASA)

- Un Agent d'accueil et d'éducation du jeune enfant en école maternelle 30/35ème ASA du 01/09/2025 au 28/02/2026 puis ATA du 01/03/2026 au 31/08/2026, sur le 1er échelon du grade d'Agent social (IB 367).
- Un Agent d'accueil et d'éducation du jeune enfant en école maternelle 8/35ème ASA du 01/09/2025 au 28/02/2026 puis ATA du 01/03/2026 au 05/07/2026, sur le 1er échelon du grade d'Agent social (IB 367).
- Un Agent d'accueil et d'éducation du jeune enfant en école maternelle 15/35ème ASA du 01/09/2025 au 28/02/2026 puis ATA du 01/03/2026 au 05/07/2026, sur le 1er échelon du grade d'Agent social (IB 367).
- Deux Agents d'accueil et d'éducation du jeune enfant en école maternelle 28/35ème ATA du 25/08/2025 au 25/08/2026, sur le 1er échelon du grade d'Agent social (IB 367).

**Service Urbanisme**

Besoins en emplois contractuels temporaires art L332-23 1 (ATA)

- Un Agent gestionnaire administratif 30/35ème ATA pour un an à compter du 23/06/2025, sur le 3ème échelon du grade d'Adjoint administratif (IB 370)

Monsieur le maire propose au conseil municipal de créer les emplois listés ci-dessus et d'autoriser les recrutements.

2025/240

NB

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** la création des emplois d'agents contractuels temporaires de Droit Public pour Accroissement Temporaire d'Activité et Accroissement Saisonnier d'Activité, comme détaillés ci-dessus.

**AUTORISE** les recrutements des agents.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 18/06/2025.....

Fait à Toulouges, le 17 juin 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 18/06/2025